

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (pour travaux)

A PARTIR DU 1er JANVIER 2020

DESIGNATION	UNITE	TEMPS	Tarifs 01.01.2016	Tarifs 01.01.2017	Tarifs 01.01.2018	Tarifs 01.01.2019	Tarifs 01.01.2020 (+1,6%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echafaudages de pied ou sur tréteaux, dépôts, échelages ; ▪ Echafaudages suspendus, bascules, etc...; ▪ Sapines, grues etc.. Placées ou développant saillie sur la voie publique ; ▪ Etais par groupe ; ▪ Palissades en saillie susceptibles ou non de recevoir des affiches 	Travée de 4 m.	Semaine	20,30 €	20,60 €	20,90 €	21,40 €	21,70 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabane de chantier ou locaux de substitution de type "bâtiment modulaire" 	M ² emprise externe au sol	Semaine calendaire 7 j	12,00 €	12,20 €	12,40 €	12,70 €	12,90 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Véhicules "ateliers" (benne, tout véhicule, nacelle, déménagement) 	par unité de place de stationnement	journée	8,90 €	9,00 €	9,10 €	9,30 €	9,40 €
Fermeture d'une rue à la circulation	u.	Jour	64,60 €	65,60 €	66,60 €	68,10 €	69,20 €

Etant entendu que les bénéficiaires d'une aide au ravalement sont exonérés du paiement des droits d'échaffaudage, conformément à une décision prise en 1988.

les tarifs sont arrondis comptablement à la dizaine entière de centimes